

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 483 portant attribution d'une allocation viagère de réversion aux héritiers de Omar Mohamed, ex planton auxiliaire de la Centrale Electrique.

n° 483

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 avril 1962

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1962

Date du numéro
30 avril 1962

TEXTE INTÉGRAL

Lire: Une allocation viagère de reversion d'un montant annuel de treize mille huit cents francs Djibouti (13.800 F.D.) est accordée à Mme Saïda-Hassan Mohamed, âgée de 40 ans, veuve de Omar Mohamed, ex-planton auxiliaire de la Centrale Electrique décédé à Djibouti le 26 mars 1961. Au lieu de : Une allocation viagère de reversion d'un montant annuel de 13.800 francs Djibouti est accordée aux héritiers de Omar Mohamed ex-planton auxiliaire de là Centrale Electrique, dont les noms suivent : 1° Son épouse, veuve Saïda Hassan Mohamed, âgée de 40 ans; 2° Son fils, Mohamed Omar Abdallah, âgé de 30 ans. Le reste sans changement.